

COMMUNE DE VALDOIE
(Territoire de Belfort)

ST

ARRETE N° 87/2026

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA
CIRCULATION
RUE CURIE**

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,

Le Code de la Route,

L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière,
Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

La demande de Madame Eloise LEBOURG, domiciliée au n°2 rue Curie, en date du 26 juin 2026, dans le cadre d'un déménagement,

CONSIDERANT :

- qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du déménagement et de tous les usagers,

DECIDE :

Article 1 : Du lundi 6 juillet 2026 au mardi 7 juillet 2026, le stationnement est interdit sur les 3 places le long du grillage, en face du n°2 rue Curie.

Article 2 : Du lundi 6 juillet 2026 au mardi 7 juillet 2026, un véhicule de déménagement est autorisé à stationner au droit du n°2 rue Curie.

Article 3 : Les dispositifs de pré-signalisation, signalisation et balisage nécessaires à cette réglementation temporaire sont mis en place par les services techniques et entretenus par Madame LEBOURG sous son entière responsabilité. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

Article 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :

- Police nationale
- Gardes champêtres
- Mme LEBOURG
- Services techniques
- Registre
- Affichage
- Dossier

Valdoie, le 2 juillet 2026

L'Adjoint au Maire,

Nicolas JARDOT

